

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 93

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Bien que la version initiale de l'article 1 ait été remplacée par une demande de rapport, la question des auxiliaires médicaux a suscité une levée de bouclier unanime du secteur médical.

De l'ordre des médecins aux principaux syndicats de praticiens hospitaliers et libéraux, jusqu'aux conférences de doyens des facultés de santé, l'opposition était générale.

L'union syndicale Action Praticiens Hôpital (APH), regroupant les intersyndicales Avenir Hospitalier et la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, et Jeunes Médecins ont été auditionnés le 6 novembre 2020 par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale. Selon eux, qu'il s'agisse de gouvernance, d'attractivité ou de création de nouveaux métiers, ce texte amoindrit le rôle essentiel du praticien tant dans sa mission de soins que de gouvernance. Il n'apporte ni simplification des conditions d'exercice ni confiance, contrairement à son titre.

Et si la forme de l'article 1 a changé, il n'en reste pas moins que l'idée de créer des médecin de « second ordre » n'est pas acceptable non seulement pour les patients mais aussi pour les praticiens eux même.

Il convient donc de supprimer cet article.